

Conseil communal  
de et à  
1660 Château-d'Oex

**Préavis No 03/2018**

Château-d'Oex, le 30 janvier 2018  
*Greffe + Travaux\_0134 + 611\_Préavis édités +  
Construction, réfection\_emo*

**Demande de crédit pour la réfection du chemin public de Vieille Combe**

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

**OBJET DU PREAVIS**

Par le présent préavis, la municipalité sollicite l'octroi par le Conseil communal d'un crédit pour la réfection du chemin public de Vieille Combe situé en amont des Gorges du Pissot.

**HISTORIQUE**

Le chemin de Vieille Combe a été construit en 2000, par le syndicat d'améliorations foncières des Adroits de L'Etivaz dans le cadre du projet intégré du Pissot « Equipements de desserte » Le Blancsottet – Vieille Combe.

Suite à un glissement de terrain en amont et en aval du chemin de Vieille Combe, des travaux de consolidation avec des micropieux et des tirants d'ancrage ont été réalisés en 2001 pour soutenir un caisson en bois. Du fait de la présence de la route cantonale en aval du glissement, ces investissements ont été financés par les instances fédérale et cantonale toujours dans le cadre du projet intégré du Pissot lié à la sécurisation de la route cantonale.

Suite à ces mesures, la commune a repris ce chemin en date du 9 juillet 2001 (date d'inscription au RF).

**PREAMBULE**

A l'époque, le caisson en question n'a pas pu être entièrement enterré lors de sa construction. Il est fortement dégradé et la circulation des véhicules lourds ne peut plus être garantie, ce qui implique impérativement la réfection.

**NATURE DES TRAVAUX**

Au vu de l'emplacement du chemin situé dans une zone de glissement et d'aire forestière, la municipalité s'est entourée, pour ce projet, du bureau d'ingénieurs qui a déjà participé par le passé pour les travaux liés au projet intégré du Pissot.

Il ressort du rapport de ce bureau que le chemin doit être réparé sur une distance d'environ 130 m'. Les travaux prévoient de démonter entièrement le caisson en bois et de corriger le profil en long, de manière à éviter de devoir construire un nouveau caisson. Ceci implique le reprofilage complet du talus nécessitant l'exploitation et l'évacuation de 1'700 m<sup>3</sup> de matériaux terreux, pierreux et de bois pour 160 m<sup>3</sup>.

Deux variantes sont prévues pour l'évacuation des matériaux excédentaires. La première solution consiste à conduire les matériaux terreux jusqu'au pâturage de Vieille Combe et de les déposer dans une combe où la terre végétale aura été préalablement décapée et stockée provisoirement. En fin de remblai, la terre végétale sera remise en place et le terrain réensemencé.

La municipalité n'est pas certaine d'obtenir une autorisation des services cantonaux pour réaliser ce dépôt, c'est pourquoi une seconde variante a également été envisagée et consiste à évacuer les matériaux en décharge d'entreprise.

Les vieux bois seront déposés en forêt, en bord de route, quelle que soit la variante.

La fondation de la route sera entièrement refaite sur une surface d'environ 400 m<sup>2</sup>. Une partie de l'ancienne fondation sera recyclée, dans la mesure du possible, pour la nouvelle réalisation.

Un revêtement en enrobé bitumineux est prévu, ceci afin d'éviter au maximum les infiltrations d'eau dans la zone de glissement.

Le talus reprofilé sera plus long et plus raide, ce qui nécessite la construction d'un soutènement en enrochement d'un volume d'environ 150 m<sup>3</sup>.

**APPEL D'OFFRES**

En collaboration avec le bureau d'ingénieurs, la municipalité a procédé à la mise en soumission de ces travaux, sur invitation.

La municipalité a porté son choix sur l'entreprise la meilleure marché avec le maximum de points selon les critères définis, à savoir :

Demande de crédit pour la réfection du chemin public de Vieille Combe

---

1. Montant de l'offre
2. Planning des travaux
3. Organisation pour l'exécution du marché :
  - Organisation du chantier pour garantir l'accès à Vieille Combe
  - Machines prévues pour l'exécution du chantier
  - Mesures pour la sécurité de la route cantonale.

**PROCEDURES ADMINISTRATIVES**

La municipalité souhaite encore relever qu'elle s'est approchée des propriétaires privés concernés par l'ensemble de ces travaux lesquels se sont déclarés favorables et prêts à tout mettre en œuvre dans le but de faciliter au maximum l'exécution de ce chantier.

Le dossier a déjà fait l'objet d'une demande auprès de la Direction générale de l'environnement – Forêt (DGE-FORET) en vue d'un subventionnement confirmé à hauteur de 70% du coût des travaux réalisés, sous réserve de l'acceptation de l'Exposé des motifs et projet de décret par le Conseil d'Etat courant 2018.

Cette réfection a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique, sachant qu'il s'agit de travaux importants, avec variante décharge, réalisés en zone agricole, à l'intérieur d'une aire forestière.

**PLANNING DES TRAVAUX**

Les travaux, sous réserve des droits des tiers et des services cantonaux concernés, devraient débuter début avril et se terminer mi-mai, ceci afin de permettre l'exploitation des parcelles agricoles dans le secteur.

**COÛT DES TRAVAUX**

Variante II génie-civil, selon soumission	CHF	169'600.00
Travaux forestiers	CHF	5'000.00
Frais techniques et procédures administratives	CHF	25'000.00
Divers et imprévus	CHF	5'400.00

**COÛT TOTAL TTC (Soumissions 2017 – TVA 8%)** **CHF 205'000.00**

A l'heure de l'élaboration de ce préavis, la municipalité n'a pas les éléments requis en ce qui concerne la faisabilité de la variante I et des exigences y relatives. Si cette variante devait obtenir l'aval des services cantonaux concernés et des propriétaires, il serait peut-être possible de diminuer les coûts ci-dessus.

Aussi, tenant compte de ces considérations, la municipalité propose la variante II, ceci tout en sachant qu'elle optera pour la variante I si celle-ci devait s'avérer être économiquement plus rentable.

Par ailleurs, la municipalité relève encore que cet objet figure au plan des investissements 2018 et qu'il a été visité par la commission de gestion-finances lors de sa demi-journée technique du 23 mai 2017.

**CONCLUSIONS**

La municipalité vous encourage à voter le crédit sollicité, ceci dans le but de sécuriser ce secteur, d'assurer l'accès à l'alpage et aux forêts de Vieille Combe et de respecter les engagements pris, en son temps, auprès des autorités de subventionnement.

En conclusion, la municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 03/2018 du 30 janvier 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- A) **D'autoriser** la municipalité à entreprendre la réfection du chemin public de Vieille Combe.
- B) **D'octroyer**, à cet effet, un crédit de CHF 205'000.00.
- C) **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire.
- D) **D'amortir** le montant de CHF 205'000.00 sur une période de 15 ans, à raison de CHF 13'670.00 par année, la première fois au budget 2019. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 5'125.00 la première année, selon les conditions actuelles.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 30 janvier 2018.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE****Le Syndic :****La Secrétaire :****Charles-André Ramseier****Eliane Morier**